



MINISTÈRE DES ARMÉES



NOTICE D'INFORMATION

POUR LE MEDECIN

Docteur,

Le jeune homme ou la jeune fille que vous allez examiner souhaite bénéficier d'un partenariat entre la Marine et l'Education nationale lui permettant, en intégrant une classe de seconde de l'enseignement professionnel, de suivre une filière le préparant à un engagement dans la marine.

À l'issue de 3 années de scolarité dans une des quatre filières suivantes : électronique énergie équipements communicant, maintenance des équipements industriels, systèmes électroniques numériques ou aéronautique, il (elle) pourra s'engager dans la marine et bénéficiera alors d'une expertise médicale préalable dans un centre d'expertise du service de santé des armées. Compte tenu de ce délai de 3 ans, cette expertise (dont la validité ne peut excéder 12 mois) ne peut avoir lieu à l'entrée en classe de seconde. Toutefois la Marine nationale ne souhaite pas qu'un (e) candidat (e) soit déçu à l'issue de sa scolarité parce qu'il (elle) présente une contre-indication médicale à l'engagement qui aurait pu être décelée dès le début de la scolarité.

C'est pourquoi il vous est demandé d'examiner ce (cette) candidat (e) et de vous assurer qu'il (elle) ne présente pas, au jour de votre examen clinique, une des contre-indications ci-dessous :

Critères d'inaptitude (liste non exhaustive) :

- taille inférieure à 1m50 pour une femme et 1m54 pour un homme ;
- contre-indication à la pratique (ou refus) des vaccinations (dont la vaccination contre l'hépatite B) ;
- bégaiement prononcé ;
- très mauvais état dentaire ;
- toute maladie grave en évolution : maladie asthmatique sévère ou non équilibrée, maladie hémorragique (hémophilie), maladie épileptique évolutive, pathologie cancéreuse en cours, diabète de type 1 ou de type 2, maladie endocrinienne grave (y compris l'hypogonadisme génétique), maladie psychiatrique, etc. ;
- affection cardiovasculaire contraindiquant le sport : valvulopathie, cardiomyopathie hypertrophique, myocardite datant de moins d'un an, HTA non équilibrée, etc. ;
- toute autre contre-indication à la pratique du sport (course, natation, musculation) ;
- cervicalgie ou lombalgie chronique (ou récidivante) invalidante ;
- scoliose importante (d'angle supérieur à 30°) ;
- séquelles de fracture invalidantes, matériel d'ostéosynthèse en place (si son ablation n'est pas possible avant l'engagement) ;
- luxation récidivante de l'épaule (opérée ou non) ;
- amputation du pouce ou de l'index (interdisant la pince et/ou l'usage d'une arme à feu) ;



MINISTÈRE DES ARMÉES

- instabilité chronique des genoux et/ou des chevilles (notamment séquelles d'entorse grave) ;
- surdité importante (perte > 20dB sur les fréquences graves et/ou 50dB sur les aigus) ;
- perforation tympanique uni ou bilatérale ;
- trouble important de la vision (en vision de loin et avec correction au moins 8/10 pour les deux yeux, ou 7/10 et 9/10 ; ou 6/10 et 10/10 sont exigés).

Certaines situations induisent une inaptitude temporaire :

- obésité (indice de masse corporelle supérieur à 30) ;
- grossesse en cours d'évolution ;
- fracture récente ;
- chirurgie réfractive datant de moins de six mois et/ou réalisée avant l'âge de 21 ans.

Pour toute question, vous pourrez prendre contact avec un médecin des armées dans un des centres suivants :

- centre d'expertise médicale initiale de Bordeaux – 05 57 85 33 70 / 05 57 85 33 71
- centre d'expertise médicale initiale de Lyon – 04 37 27 39 21 / 04 37 27 39 24
- centre d'expertise médicale initiale de Nancy – 03 83 87 13 61 / 03 83 87 13 95
- centre d'expertise médicale initiale de Rennes – 02 23 44 25 79
- centre d'expertise médicale initiale de Vincennes – 01 41 93 38 05 / 01 41 93 31 61

**ATTESTATION MEDICALE
DETACHABLE**

Je soussigné, docteur en médecine, demeurant àatteste
avoir examiné ce jour :

NOM :

PRENOM :

Né(e) le : à : (N° dép. :)

Demeurant à :

Par ailleurs, je certifie que l'intéressé(e) (*ayer la mention inutile*)

- présente
- ne présente pas

à ce jour une pathologie contre-indiquant une candidature à un emploi dans la marine, par référence à la liste des critères médicaux d'inaptitude mentionnés dans la notice d'information présentée par l'intéressé(e).

Cet avis est consultatif et ne conditionne pas l'incorporation de l'intéressé(e) dans la Marine nationale.

A :

le :

Signature et cachet obligatoire